

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 14 décembre 2023
Extrait du registre des délibérations

n° 2023-12-14-05

Date de la convocation
07/12/2023
Convoqués : 23
Présents : 13
Représentés : 4
Absents : 6
OBJET :
Ressources Humaines
-
Création d'un emploi en contrat PEC
-
Agent d'accueil

L'an deux mil vingt trois, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Céline TAMPIGNY, Richard BENOIT

Étaient représentés : Edith DELBEY par Jean-Noël LECOINTE, Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corinne ROSE, Patrick BERMOND par Pierre DURAND et Vincent DAINE par Christine BOURDELLE-PATRICE

Étaient absentes excusées : Marylène FRANZ et Marie-Hélène MARCEL

Étaient absents non excusés: Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire indique qu'un poste d'agent d'accueil sera disponible à compter du 1^{er} janvier 2024.

Afin de concilier les besoins de la commune avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail, Monsieur le Maire propose de recourir à un contrat « Parcours Emplois Compétences » afin de pourvoir à ce poste, pour une période de 12 mois, à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

- De créer un poste d'agent d'accueil à compter du 1^{er} janvier 2024, dans le cadre du dispositif « Parcours Emplois Compétences », pour une durée de 12 mois, à temps complet. Le contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, après accord du prescripteur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND



